RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02495
Numéro SIREN : 518 793 112
Nom ou dénomination : ABITA MAISON BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2018 sous le numéro de dépôt 4220

CSA –TUTELLES
MICHEL HOUIZOT
MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTON
DES MAJEURS
N° SIRET 821 270 667 00016

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONSIEUR LE PRESIDENT
2 TER QUAI FRANÇOIS
MITTERAND
44000 NANTES

Déposé au Greffe
le 09 AVR. 2018
sous le N° 4220
RCS N° 09 B2495

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Monsieur Michel HOUIZOT, Mandataire judiciaire à la Protection des majeurs, 8 allée des Tanneurs BP 127 44144 CHATEAUBRIANT CEDEX, csa-tutelles@orange.fr (02 40 55 37 01) représentant Monsieur Jean-Paul BERTRAND en vertu d'un jugement de mise sous Tutelle en date du 30 avril 2015 et d'une ordonnance de changement de Tuteur en date du 27 février 2017

A l'honneur de vous exposer :

- Qu'il a été crée une Société à responsabilité limitée dénommée ABITA BOIS au capital de 2 500 euros, ayant son siège 19 allée de l'Erdre 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE en date du 14 décembre 2009
- Que cette société n'a jamais eu d'activité économique
- Que son géant, Monsieur Jean-Paul BERTRAND a été victime d'un « burn out » et est aujourd'hui placé sous mesure de protection en Tutelle
- Que la société a fait l'objet d'une radiation d'office en date du 7 février 2014 conformément à l'application de l'article R.123-125 du code du commerce
- Que Monsieur Jean Paul BERTRAND a fait l'objet d'un plan de surendettement, lequel a intégré la dette auprès de Monsieur Denis COUVREUR provenant d'un jugement du Conseil de Prud'hommes en relation avec la société ABITA BOIS
- En conséquence, demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président, conformément aux articles L 611-3 et L 611-13 du Code de commerce, de désigner un mandataire Ad Litem afin de procéder à la dissolution et liquidation judiciaire de ladite société.

Fait à CHATEAUBRIANT, Le 12 mars 2018

CSA TUTELLES
Michel HOUIZOT
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
8, rue des Tanneurs - B.P. 127
44144 CHATEAUBRIANT Cédex
Tél. 02 40 55 37 01- Fax 02 40 28 84 90
Siret 821 270 667 00016 - NAF 6910Z

Pièces jointes :

- 1- Statuts SARL ABITA BOIS
- 2 - KBIS
- 3 - Courrier URSSAF : 4/11/2013
- 4 - Conseil Prud'hommes d'Agen
- 5 - Attestation M. COUVREUR
- 6 - Attestation d'employeur
- 7 – Jugement de tutelle 30 avril 2015
- 8 – Ordonnance de changement de tuteur en date du 27 février 2017

COPIE EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES Département de LOIRE-ATLANTIQUE

RG 2018002995

ORDONNANCE

Nous, Guy LEZIER, Président du Tribunal de Commerce de NANTES, assisté de Maître Marielle MONTFORT, Greffière associée,

Vu l'article 1844-7 du Code Civil,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Désignons la SCP MAURAS-JOUIN, représentée par Maître Cécile JOUIN, 6, place Viarme 44000 NANTES, en qualité de Mandataire ad litem de la Société ABITA BOIS avec pour mission de procéder à la dissolution et liquidation judiciaire de ladite société,

Disons qu'il nous en sera fait rapport sous 3 mois,

Fixons à la somme de 500.00 € que **Monsieur Michel HOUIZOT, Mandataire judiciaire à la Protection des majeurs, 8, allée des Tanneurs BP 127 44144 CHATEAUBRIANT CEDEX, représentant Monsieur Jean-Paul BERTRAND**, devra verser directement entre les mains du Mandataire susdésigné, dans les QUINZE JOURS de la notification de la présente Ordonnance- ladite somme étant à valoir sur ses frais et rémunération,

Disons que les formalités de publicité afférentes à la présente nomination devront être effectuées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES et la présente décision sera publiée au RCS de NANTES,

Dépens à la charge de Monsieur Michel HOUIZOT, Mandataire judiciaire à la Protection des majeurs, 8, allée des Tanneurs BP 127 44144 CHATEAUBRIANT CEDEX, représentant Monsieur Jean-Paul BERTRAND dont frais de Greffe fixés provisoirement à la somme de 79,86 € toutes taxes comprises.

NANTES, le 27 mars 2018

Pour copie conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES (Loire-Atlantique)

Le Greffier associé,
Marielle MONTFORT

Le Président,
Guy LEZIER